



CONSEIL COMMUNAL DE MIES

Extrait de procès-verbal

Dans sa séance du 23 juin 2021, le Conseil communal de MIES

- **Décide** de valider les statuts de l'APEJ tels que proposés dans le préavis no. 05/2021.
- **Décide** d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la place de jeux, d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 136'000 TTC, de prélever ce montant sur la trésorerie courante, et d'amortir la dépense nette sur une durée de 15 ans, de 2021 à 2036.
- **Décide** d'accepter les comptes 2020 tels que présentés dans le préavis no. 07/2021.

Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal.

Mies, le 23 juin 2021

Le Président

Jean-Louis PHILIPPIN



La Secrétaire

Gnilane SAGNA